

RAPPORT N° 98/6-87  
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF  
CREATIONS DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour les besoins des services, il apparaît nécessaire de procéder à la création de postes au tableau des effectifs.

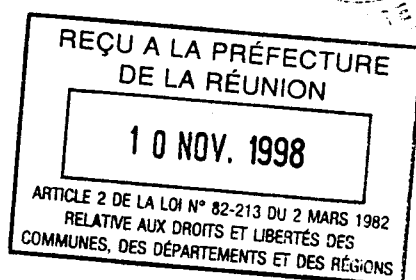
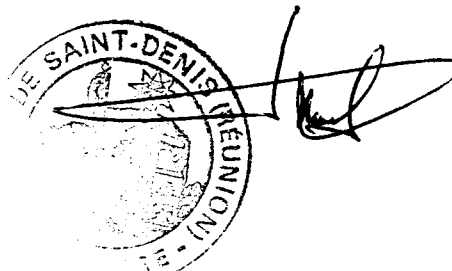
Je vous propose donc la création des postes suivants à l'effectif communal:

- 2 postes de Directeur Territorial,
- 1 poste de Rédacteur Principal,
- 4 postes de Technicien Principal,
- 1 poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives hors classe,
- 4 postes d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de 1ère classe,
- 1 poste d'Educateur Principal de Jeunes Enfants,
- 1 poste d'Agent Administratif Qualifié,
- 1 poste de Chef de Garage,
- 1 poste de Brigadier Chef Principal,
- 2 postes d'Agent de Maîtrise,
- 5 postes de Caporal.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'Article 6411 du Budget 1998.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 98/6-87  
du conseil municipal  
en séance du vendredi 30 octobre 1998

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF  
CREATIONS DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/6-87 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur André BOURGIN, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création des postes suivants à l'effectif communal :

- 2 postes de Directeur Territorial,
- 1 poste de Rédacteur Principal,
- 4 postes de Technicien Principal,
- 1 poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives hors classe,
- 4 postes d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de 1ère classe,
- 1 poste d'Educateur Principal de Jeunes Enfants,
- 1 poste d'Agent Administratif Qualifié,
- 1 poste de Chef de Garage,
- 1 poste de Brigadier Chef Principal,
- 2 postes d'Agent de Maîtrise,
- 5 postes de Caporal.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 06 NOV. 1998

